

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Régate de Ligue Sanguinwind Printemps

Date : 7 avril 2019

Lieu : Club de Voile de Sanguinet 982 Av. de Losa – 40460 SANGUINET

Autorité Organisatrice (OA) : CVS 40002

Grade : 5A

Série(s) : Longue distance, BIC 293D, Raceboard, RSX

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut être, à la discrétion du Jury, inférieure à la disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'Annexe B.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux (*comprendre planche à voile*)
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le 07/04/2019 de 10h30 à 12h30 au plus tard.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - * leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - * ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - * une autorisation parentale pour les mineurs
 - * si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - * le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - * un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - * le certificat de jauge ou de conformité,
 - * un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - * un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Droits d'inscription : 6 euro pour les majeurs

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	07/04/2019	De 10h30 à 12h30
Clôture des inscriptions		12h30
Jauges et contrôles		De 10h30 à 12h30

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
07/04/2019	13h30	Toutes

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV B4.44.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Thierry Jung au 06.48.37.13.75. ou le Club de Voile de Sanguinet 05.58.78.64.30



ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Sera affiché le jour de l'évènement